

BORDEREAU DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Solde de 13% affecté aux établissements
de formations technologiques et professionnelles

Versement avant le 31 mai 2021

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Votre société :

Raison sociale :

N° de SIRET :

Adresse :

CP :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Etablissement bénéficiaire :

Lycée Saint Martin

Quartier Ste Anne

31 rue d'Antrain CS 20611

35706 RENNES CEDEX 7

Code UAI : 0350777E

N° SIRET : 77774550600017

Contact :

comptabilite.sainteanne@saintmartin-rennes.org

Calcul du versement de 13 %

Masse salariale 2020 :

	€	A
--	---	---

Montant de la Taxe d'Apprentissage :

A	X 0,68 % =	€	B
---	------------	---	---

Solde de 13% au Lycée :

B	X 13% =	€
---	---------	---

Montant de votre
versement au profit du
Lycée Saint Martin

Mode de règlement

Je joins au bordereau de versement un chèque libellé à l'ordre de OGEC LYCEE SAINT MARTIN RENNES

Chèque n°

Banque :

J'effectue un virement bancaire sur le compte de l'OGEC LYCEE SAINT MARTIN RENNES

IBAN : **FR76 3000 4024 8300 0107 4523 086**

BIC : **BNPAFRPPCRN**

Mentionner en libellé de votre virement : TA 2020 + le nom de votre société

Bordereau à faire parvenir par mail à comptabilite.sainteanne@saintmartin-rennes.org

ou par courrier dans le cas d'un paiement par chèque à :

Lycée Saint Martin 31 rue d'Antrain CS 20611 35706 RENNES CEDEX 7

A réception du versement, nous adresserons un reçu libératoire avec le montant de votre paiement

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise :

Le :